

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, C'EST PRATIQUE !

Afin de faciliter vos prochains paiements de la redevance de l'enlèvement des ordures ménagères, nos services vont adopter la solution du prélèvement automatique à échéance à compter de 2024.

Si vous optez pour cette solution, il vous suffit de remplir la demande d'autorisation de prélèvement SEPA jointe à votre facture de cette année accompagnée de votre RIB et de la retourner :

par courrier

CCMV, service REOM
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

ou par e-mail

serviceom@vercors.org

Attention, vos coordonnées bancaires seront enregistrées dans notre base de données cette année pour un prélèvement automatique fonctionnel sur votre prochain forfait annuel 2024. La facture réceptionnée pour 2023 est à régler avec les moyens de paiement proposés sur votre redevance.

Le prélèvement automatique sera effectué chaque année à réception de votre facture, il n'est pas possible de mensualiser votre règlement. Lors de modifications de coordonnées bancaires, il conviendra de nous transmettre vos nouvelles informations.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE À CE SUJET, NOS SERVICES RESTENT À VOTRE DISPOSITION.



COUPON CHANGEMENT DE SITUATION

VOUS AVEZ CHANGÉ DE SITUATION ?

Merci d'en informer directement nos services (en plus du Trésor Public) et de nous retourner directement ce coupon (verso à compléter également).

Pour information, l'édition des factures de la redevance des ordures ménagères est faite par la Communauté de communes du massif du Vercors

Nous écrire :

CCMV, Service REOM
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

serviceom@vercors.org
www.vercors.org

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Changement de locataire : Déclaration (mail ou papier) ou copie du bail

Vente de propriété : Attestation notariale de vente

Décès : Copie acte de décès

Modification adresse de facturation : Déclaration par mail ou papier
(pour les résidences secondaires aussi)

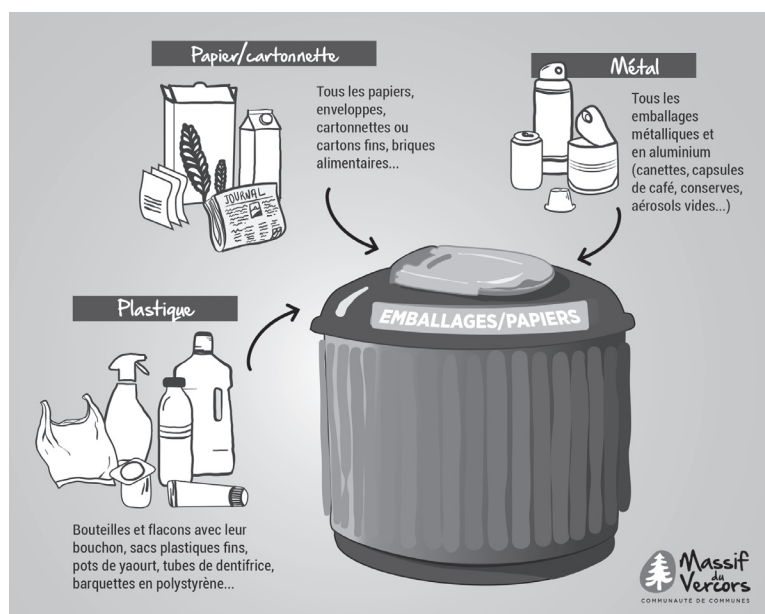
Logement déclaré insalubre : Copie arrêté municipal

STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DE LA COLLECTE

Depuis 2021, le service Déchets de la CCMV étudie l'évolution des remplissages des moloks à l'aide de capteurs afin d'améliorer le service de collecte des déchets ménagers. Notre objectif est de vous offrir un service de qualité en renforçant la fréquence de collecte des moloks les plus utilisés.


Le second objectif de la stratégie d'amélioration est d'avoir un maximum de points de collecte « complets », c'est-à-dire avec tous les flux : ordures ménagères, emballages-papier, verre et si possible carton. Cela permettra de supprimer certains points peu utilisés et incomplets.

POURQUOI LE PAPIER EST MAINTENANT COLLECTÉ AVEC LES EMBALLAGES ?



Ce changement permet de réduire les coûts de collecte et de transport, sans pénaliser le recyclage, et cela vous facilite le geste du tri.

Techniquement, ce flux va passer sur une chaîne de tri très performante permettant de capter les papiers et journaux de manière sélective, permettant *in fine* un meilleur recyclage de cette matière. Cette logique est déployée partout en France pour harmoniser les règles de tri.



| ANCIENNE SITUATION | NOUVELLE SITUATION |
|---|--|
| Date du changement..... | Date du changement..... |
| Vous étiez <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire | Vous êtes <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire |
| Référence producteur P | Référence producteur P |
| Nom (ou raison sociale) | Nom (ou raison sociale) |
| Prénom | Prénom |
| Adresse..... | Adresse..... |
| Code postal | Code postal |
| Ville | Ville |
| Adresse mail | Adresse mail |
| Téléphone | Téléphone |